

2024-06-12  
Domaine n°9-9.1  
Autres domaines de compétence

Ville de  
La Rochette



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation Mardi 11 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre. Le dix-huit à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre Yvroud, Maire.
Date d'affichage 11 juin 2024	<b><u>En exercice</u></b> : 23  <b><u>Etaient présents</u></b> : M. Pierre Yvroud, M. Bernard Watremez, M. Morgan Evenat, Mme Christine Hugot, M. Jean-Pierre Bonnardel, M. Patrick Picard, Mme Marie-Catherine Bailly-Comte, Mme Geneviève Jemmet, M. Cyrille Ségla, M. Bruno Faisy, Mme Ursula Poittevin de la Frégonnière, Mme Sibel Eloy, Mme Messaouda Gatellier, M. Didier Chosson, M. Fabrice Reicher.
Nombre de Conseillers  En exercice : 23 Présents : 15 Absents : 4 Votants : 19	<b><u>Absents ayant donné pouvoir</u></b> : *Mme Michèle Ilbert donne pouvoir à Mme Christine Hugot *M. Michel Pierson donne pouvoir à M. Patrick Picard *Mme Sylvie Coudre donne pouvoir à M. Pierre Yvroud *M. Frédéric Montaillier donne pouvoir à M. Fabrice Reicher  <b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Guillaume Chambon M. David Jesionka  <b><u>Absentes</u></b> : Mme Eloïse Gandel-Lemoine Mme Jamila Benziane  M. Bernard Watremez a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Tarification des prestations périscolaires, de restauration municipale et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, année scolaire 2024-2025**

*Le Conseil Municipal,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2021-06-17 du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant sur la tarification des prestations périscolaires, de la restauration municipale et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, applicable au 4 septembre 2023,

**VU** l'avis de la commission des affaires scolaires en date du 13 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de calculer la participation des familles pour les accueils pré et post scolaires, la restauration scolaire, l'étude et l'accueil post étude, l'accueil en centre de loisirs sans hébergement de la manière suivante, à compter du 2 septembre 2024 et pour l'année scolaire :

*Après en avoir délibéré,*

**DETERMINE** la grille des tranches de revenu suivante, appliquée aux familles sur la base de l'avis d'imposition sur les personnes physiques de l'année N-1, revenu fiscal de référence :

Tranche de revenus 1	<b>De 0 € à 1 164,00 euros</b>
Tranche de revenus 2	<b>De 1 164,01 € à 2 160,00 euros</b>
Tranche de revenus 3	<b>De 2 160,01 € à 3 326,00 euros</b>
Tranche de revenus 4	<b>A partir de 3 326,01 €</b>

**APPROUVE** la participation des familles aux prestations suivantes, pour l'année scolaire 2024/2025.

<b>1- Restauration Scolaire</b> (Lundis, mardis, jeudis et vendredis)
--

**1-1 Tarif par enfant et par jour**

	<b>Prix du repas</b>
Tranche de revenus 1	<b>3,27 €</b>
Tranche de revenus 2	<b>3,64 €</b>
Tranche de revenus 3	<b>4,18 €</b>
Tranche de revenus 4	<b>4,78 €</b>

**1-2 Tarifs occasionnels restauration scolaire par jour et par enfant :**

- 8.36 €

**1-3 Tarif du panier repas :**

Sur signature du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) lié à des allergies alimentaires et sur la fourniture de l'ensemble du panier repas par les familles, le prix du repas au restaurant scolaire sera facturé : 3,27 €

**2 - Accueil pré scolaire maternel et élémentaire**

**2-1 Tarif par enfant et par jour**

	<b>Prix pour un matin 7h30-8h30</b>
Tranche de revenus 1	<b>1,17 €</b>
Tranche de revenus 2	<b>1,40 €</b>
Tranche de revenus 3	<b>1,53 €</b>
Tranche de revenus 4	<b>1,77 €</b>

**2-2 Tarif occasionnel pré scolaire par jour et par enfant :**

- Prix pour un matin : 5,37 €

**3 – Accueil post scolaire maternel**

**3-1 Tarif par enfant et par jour**

	<b>Prix pour un soir 16h30 – 19h00</b>
Tranche de revenus 1	<b>2,98 €</b>
Tranche de revenus 2	<b>3,57 €</b>
Tranche de revenus 3	<b>3,91 €</b>
Tranche de revenus 4	<b>4,49 €</b>

**3-2 Tarif occasionnel post scolaire par jour et par enfant :**

- Prix pour un soir : 13,49 €

#### 4- Etude surveillée pour les élèves élémentaires

##### 4-1 Tarif par enfant et par jour

	Prix par étude surveillée
Tranche de revenus 1	2,39 €
Tranche de revenus 2	2,86 €
Tranche de revenus 3	3,11 €
Tranche de revenus 4	3,56 €

4-3 Tarif occasionnel étude surveillée par jour et par enfant :  
- 10,77 €

#### 5- Accueil en post-étude pour les élèves élémentaires

##### 5-1 Tarif par jour et par enfant et par jour

	Prix par post-étude
Tranche de revenus 1	1,17 €
Tranche de revenus 2	1,40 €
Tranche de revenus 3	1,53 €
Tranche de revenus 4	1,77 €

5-2 Tarif occasionnel post-étude par jour et par enfant :  
- 5,37 €

#### 6- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Mercredis, petites et grandes vacances scolaires)

*Pour les vacances scolaires, inscription obligatoire sur 5 jours, et selon le calendrier d'inscription fixé chaque année.*

*L'accueil de loisirs est fermé durant les vacances de Noël, et pendant deux semaines au mois d'août.*

*Restauration et goûter sont compris dans les tarifs.*

**6-1 -En journée complète pour les familles rochettoises**

	<b>TARIF 1 enfant</b>	<b>Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs</b>	<b>Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs</b>
Tranche de revenus 1	8,07 €	6,89 €	5,68 €
Tranche de revenus 2	11,31 €	9,63 €	7,97 €
Tranche de revenus 3	16,07 €	13,71 €	11,31 €
Tranche de revenus 4	21,34 €	17,97 €	14,86 €

**6-2 -En demi-journée pour les familles rochettoises**

	<b>TARIF 1 enfant</b>	<b>Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs</b>	<b>Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs</b>
Tranche de revenus 1	6,89 €	5,68 €	4,49 €
Tranche de revenus 2	10,13 €	8,45 €	6,75 €
Tranche de revenus 3	14,86 €	12,52 €	10,13 €
Tranche de revenus 4	20,14 €	16,77 €	13,66 €

**6-3 -En journée complète pour les familles non rochettoises**

	<b>Tarif 1 enfant</b>	<b>Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs</b>	<b>Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs</b>
Tranche de revenus 1	10,54 €	8,98 €	7,42 €
Tranche de revenus 2	14,75 €	12,52 €	10,42 €
Tranche de revenus 3	20,93 €	17,86 €	14,75 €
Tranche de revenus 4	27,76 €	23,38 €	19,38 €

#### 6-4 -En demi-journée pour les familles non rochettoises

	Tarif enfant 1	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	8,98 €	7,41 €	5,86 €
Tranche de revenus 2	13,17 €	11,02 €	8,80 €
Tranche de revenus 3	19,38 €	16,31 €	13,17 €
Tranche de revenus 4	26,19 €	21,83 €	17,80 €

**DIT** que les prestations pour les familles ne fournissant pas les justificatifs demandés seront facturées sur la base de la tranche de revenus 4.

#### 7- Tarif adulte

Tout enseignant des écoles maternelle ou élémentaire et tout employé de la commune de La Rochette pourra, s'il le souhaite, bénéficier des repas du restaurant scolaire, sous réserve d'en avoir informé le service scolaire, au moins une semaine à l'avance. Tout repas commandé sera dû et fera l'objet d'une facturation le mois suivant.

Tarif par jour : **5,20 €**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ont signé au registre, les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
délivré en Mairie de La Rochette  
le 18 juin 2024

Le Secrétaire de séance,

Bernard Watremez



Le Maire,

Pierre Yvroud

